

**AMBASSADE D'INDONESIE  
PARIS**

**CONCOURS D'ESSAIS  
DECOUVRIR L'INDONESIE**

Au carrefour de l'Asie et de l'Océanie, l'Indonésie est le plus grand Etat archipélagique avec plus de 17 500 îles qui s'étendent sur près de 6 000 km d'est en ouest, autour de l'Equateur, et qui abritent une riche biodiversité et une culture très variée. Sa population – estimée à 250 millions de personnes en 2014 – fait de l'Indonésie le quatrième pays le plus peuplé, mais aussi la troisième démocratie du monde par le nombre d'électeurs.

L'Indonésie a très bien résisté à la crise financière mondiale avec une croissance économique établie à 5,1% en 2014. Elle s'implique dans les questions mondiales, notamment au sein du G20 et sur le changement climatique.

Afin d'encourager les professeurs à mieux connaître l'Indonésie et à leur tour partager leur connaissance à leurs élèves, l'Ambassade d'Indonésie en France organise, pour la quatrième fois, un concours d'essais en français sur le thème de l'Indonésie destiné aux professeurs de lycée et de collège en France métropolitaine.

Deux lauréats recevront chacun **un billet aller-retour pour l'Indonésie** où ils auront l'occasion de visiter des établissements scolaires et de rencontrer leurs homologues. Nous espérons contribuer ainsi au rapprochement des peuples des deux pays.

**REGLEMENT DU CONCOURS :**

Article 1 – Le concours est ouvert à tous les professeurs de lycée et de collège en France métropolitaine, quelle que soit la matière enseignée. Les participants sont libres de choisir le sujet (politique, économie, culture, histoire, géographie,...).

Article 2 – Chaque concurrent doit envoyer une œuvre unique, qui doit être inédite, dactylographiée et comporter entre 2 000 et 3 000 mots (4 à 6 pages au format A4).

Article 3 – L'anonymat sera respecté. Ne pas signer ni noter de nom sur les œuvres.

Article 4 – Le jury, dont les décisions seront sans appel, désignera deux lauréats qui recevront chacun un billet aller-retour Paris-Jakarta en classe économique.

Article 5 – La durée du séjour en Indonésie est à la discrétion des lauréats, seuls les jours de visites dans des établissements scolaires seront organisés et pris en charge par l'organisateur.

Article 6 – Les organisateurs du concours se réservent le droit de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent.

Article 7 – Les auteurs des vingt-cinq meilleures œuvres seront invités à l'Ambassade d'Indonésie à Paris en juin 2015 pour assister à la proclamation des lauréats et la remise des prix. L'Ambassade remboursera les frais des billets de train en 2<sup>nde</sup> classe aller-retour pour les participants résidant en dehors de la Région parisienne.

Article 8 – Les œuvres, accompagnées du bulletin d'inscription, devront être adressées avant la date de clôture fixée au **31 mai 2015**, à l'adresse courriel suivante :

**education.paris@kemlu.go.id**